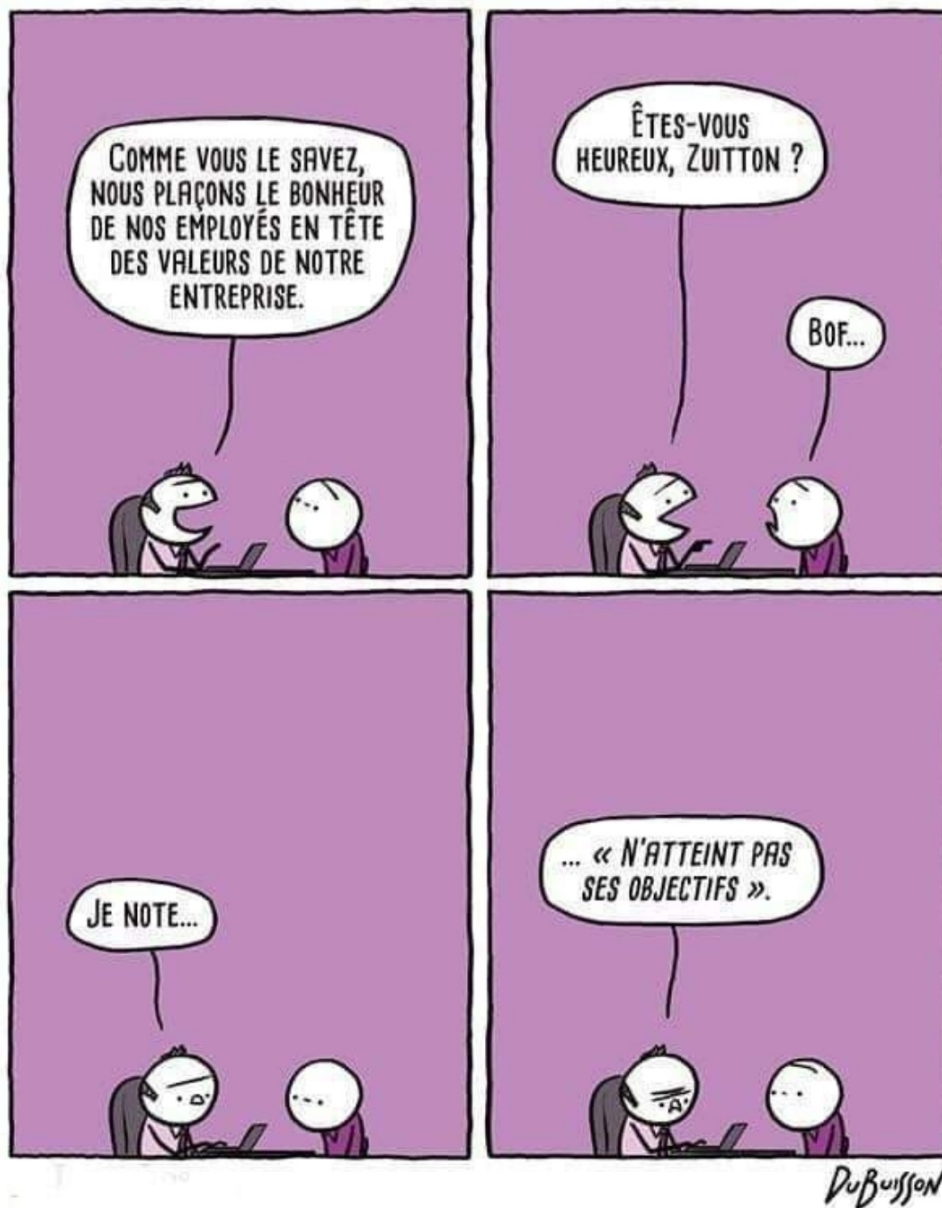


U23 Pour en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

“Car c'est notre PROJET!!!!!!”



Notre collectivité se lance dans un grand **projet d'administration**. Si vous n'avez rien compris, c'est normal...cela n'est pas fait pour l'être...compris! Transversalité, mutualisation, compétences...voilà les mots que nous avons entendus en réunions de présentation, afin de “réinventer” notre administration. Chacun est appelé à participer et donner son avis sur nos fonctionnements actuels et futurs. **Et après?...**

Si l'on suit la méthodologie en vigueur, on ne parlera plus de métiers mais de compétences partagées, et il est fort à parier que l'on s'étonnera de trouver des "doublons" qu'il faudra s'empresser de supprimer sous couvert d'une cohérence retrouvée. Lorsqu' "on" aura fait en sorte que nous portions un peu plus que nos missions, "on" pourra se féliciter d'avoir fixé collectivement de nouveaux objectifs, sur lesquels notre n+1 sera amené à nous évaluer pour finalement savoir si "on" nous versera notre prime CIA ou pas! Alors, heureux?

Votre section Snuter-FSU vous invite, comme notre DGS, à “renverser la table” au besoin afin de nous “réinventer” et faire entendre les réalités de vos métiers. Votre syndicat reste à votre disposition...

Rencontre avec Madame la Présidente du 13/10/21 :

Les représentants de la section Snuter-FSU ont été reçus par Mme la Présidente, M. Gaillard (Pdt CHSCT/CT) et M. Bombardier (DGS) le 13 octobre à 16h00.

Avant de commencer, nous avons remis à Mme Simonet notre dernière communication syndicale. Elle s'étonnait de ne pas l'avoir reçu et nous lui avons promis de lui faire parvenir directement.

M. Bombardier note que nous "forçons le trait" dans nos communications. Nous nous permettons de rappeler que la réalité que nous décrivons est celle de nos adhérents et de beaucoup de nos collègues qui nous interpellent.

Nous avons rappelé nos plus anciennes revendications, à savoir : **la compensation des temps partiels** (dispo des ETPT) et **l'évolution des secrétaires en Catégorie B.**

Si M. Bombardier n'apporte pas de réponse immédiate, il précise cependant que le sujet des secrétaires doit être mis en lien avec l'évaluation des outils numériques et des "process" afin de redéfinir les postes. **Le sujet est pour lui "sur la table"** et il a demandé à M. Metge de lui faire des propositions dans ce sens.

Concernant le sujet des Assistantes Familiales nous avons réitéré notre demande de création d'une assurance permettant de prendre en charge dignement les dégâts causés par certains enfants placés par l'ASE.

Plus largement, nous avons rappelé la nécessité de se saisir des sujets concernant la profession afin de la rendre plus attractive avec la perspective des "vagues" de départs en retraite dans les prochaines années.

Nous avons également évoqué **les conditions de travail en lien avec la vétusté de certains bâtiments** : PCS, accueil du public, accessibilité, UTAS, MDPH...

Selon Mme la Présidente, plusieurs pistes de travail seraient à l'étude avec notamment un investissement sur la Caserne Lelièvre et un regroupement de plusieurs services (DEFJ, PMI, ASE, UTAS) même si un regroupement total n'est peut-être pas possible. La démolition de l'ancienne caserne n'est pas exclue afin de construire un bâtiment adapté aux besoins. Il est évoqué un investissement de 20 millions d'euros. Rien n'est fait et dépendra des aléas à venir comme sur la question de la reconstruction ou non du collège de Crocq. Le projet, s'il se concrétise, ne sera pas finalisé avant 6 ans au minimum. Les projets seront, par ailleurs, à mettre en lien avec les projets de la ville de Guéret... la question du CDEF est aussi en tête. Nous retenons que rien n'est acté mais la Présidente reconnaît que les décisions sont à prendre rapidement en ce début de mandat si l'on veut voir aboutir les démarches.

Autres sujets évoqués : la question de la prise en charge des MNA (besoin de renforts), tout comme la cellule IP, la question de la réforme de la PMI... Si nous n'avons pas eu de réponses arrêtées, le DGS souhaite demander au DGA de faire des propositions pour répondre aux difficultés. Nous avons fait part de nos interrogations quant aux réelles marges de manœuvre de M. Metge (DGA) tant celui-ci nous renvoie vers les élus pour connaître les orientations à venir.

Concernant notre **demande de revalorisation des tickets-restaurant**, M. Bombardier nous renvoie vers le CAS (Comité d'Action Sociale) et se demande dans quelle mesure une réflexion plus large ne doit pas être menée allant jusqu'à remettre en cause l'existence du COS au profit d'un organisme national.

Nous avons réaffirmé notre attachement au COS et rappelé que ses 700 adhérents sont une preuve de son succès et qu'il conviendrait plutôt de le soutenir en revalorisant sa subvention.

Nous avons également dénoncé, une nouvelle fois, **l'échec des dispositifs d'aide à la mutualisation et à la prévoyance**...puis réaffirmé nos souhaits de

voir le laboratoire rester départemental au-delà de 2023.

Nous sommes aussi revenus sur le fonctionnement de l'Agence d'attractivité et sur les conditions de rémunération de ses agents.

Lignes directrice de gestion, projet d'administration, réorganisation des services et plus particulièrement du PAT...sont bien d'autres sujets qui sont en cours de discussion.

Si nous ne sommes pas contre les évolutions d'organigramme afin de mieux répondre aux besoins, **la multiplicité des sujets traités ne doit pas faire oublier que le CD a des missions prioritaires et nous demandons que les moyens humains et financiers soient assurés.**

Après nous avoir remerciés pour cet entretien, Mme la Présidente nous a réaffirmé son souhait de voir se reproduire ces échanges.



Réorganisation des services : encore loin de la concertation souhaitée

Avant d'entamer les discussions autour du projet d'administration, nous avons été amenés à voter au **Comité technique du 10 novembre** dernier **une réorganisation concernant l'ensemble des services** mis à part le Pôle Cohésion Social.

En tant que représentant du personnel, nous avons donc pris attache auprès des agents "impactés" par ce projet.

Nous avons rapidement compris que des agents n'avaient pas été impliqués dans ce projet et/ou n'avaient pas été informés des évolutions de leur poste, fiche d'activité...

Nous pouvons entendre que la hiérarchie ne peut pas répondre aux questions qui ne lui sont pas posées, mais est-ce que les conditions étaient

réunies pour que chaque agent puisse se saisir du sujet et prendre part au débat? De toute évidence NON!

Nous avons dénoncé cette pratique et la précipitation de cette réorganisation, bien éloignée des principes de concertation affichés dans le cadre du prochain projet d'administration. Nous avons exigé que les personnels concernés obtiennent des réponses à leurs questions.



Dans un tel contexte, nous avons voté contre cette réorganisation.

Catégorie C : une grille revalorisée...

De nouvelles grilles indiciaires entrent en application dès janvier 2022 permettant à plusieurs échelons impactés par l'inflation (et par la revalorisation du SMIC) d'augmenter leur nombre de points d'indice et de réduire la durée de passage à l'échelon supérieur.

... mais un point d'indice toujours gelé !

La ministre de la Fonction Publique refusant désespérément le dégel du point d'indice, se voit ainsi contrainte de revaloriser pour la catégorie C les 6 premiers échelons de la C1 (adjoint administratif, adjoint technique,...), les 4 premiers échelons de la C2 (principaux de 2ème), les 2 premiers échelons de la C3 (principaux de 1ère) et les trois premiers de l'échelle des agents de maîtrise à compter du 1er janvier 2022. Dans cette attente, les échelons des grilles concernées sont

tous rémunérés à l'indice majoré 340, c'est-à-dire... au SMIC !

Ce que l'action syndicale a obtenu :

Après d'âpres négociations entre les organisations syndicales nationales et la ministre Amélie de Montchalin, une bonification exceptionnelle d'un an sera appliquée à tous les agents de la catégorie C dès le début 2022.

Exemple : une adjointe principale de 2^{ème} classe est au 9^{ème} échelon depuis le 1^{er} février 2020.

La durée légale pour changer d'échelon est de trois ans pour accéder au 10^{ème}, soit au 1^{er} février 2023.

Grâce aux accords passés, cette agente sera nommée à cet échelon au 1^{er} février 2022.

Si vous souhaitez connaître votre future situation personnelle, contactez la FSU !



Faites-vous entendre !

La section Snuter-FSU existe par la volonté de ses militants. Faites-vous entendre en nous rejoignant dans nos débats et échanges afin que votre parole et avis soient toujours pris en compte par notre employeur.

La section FSU reste à votre écoute :

- Une permanence est assurée tous les :

Jeudis matin de 9h à 12h

au local syndical 45 Bis Rue Jean Jaurès à Guéret ou sur rendez-vous.

- Vous pouvez également nous contacter par mail : sectionfsucd23@gmail.com ou fsu@creuse.fr
- Nous aurons peut-être l'occasion de nous rencontrer lors des heures d'informations syndicales que nous effectuons tout au long de l'année dans nos différents services et auxquelles vous avez tous droit de participer.

Toutes les informations sur votre carrière sur la brochure FSU 2021 : demandez-la



Rédacteur en chef : Julien Hulois

Imprimé par nos soins

Courriel:
sectionfsucd23@gmail.com
fsu@creuse.fr

Section Snuter 23
45bis rue Jean Jaurès 23000 Guéret
www.fsucd23.com
tel : 06 20 81 53 26